



Conditions d'entrée en Tunisie (Août 2021)

Conformément au dernier communiqué des autorités tunisiennes, ci-après les conditions d'entrée en Tunisie :

1. Vous êtes vacciné :

- Présenter un test RT-PCR négatif portant un « QR code », n'excédant pas les 72 heures à l'enregistrement à l'aéroport du départ. Ce certificat RT-PCR doit être présenté aux services de santé à l'arrivée.
- Se soumettre à un auto-confinement d'une période de 10 jours à compter de la date d'arrivée en Tunisie.
- Se conformer au dépistage rapide aléatoire par un test antigénique à l'arrivée si vous êtes sélectionné. En cas de positivité du test vous serez transféré vers un centre d'isolement sanitaire, à vos frais.
- Remplir les informations obligatoires demandées sur le site : <https://app.e7mi.tn>, puis imprimer et signer les deux documents générés par l'application et les remettre aux services sanitaires au point à l'arrivée à l'aéroport.

2. Vous n'êtes pas vacciné :

- Présenter un test RT-PCR négatif portant un « QR code » n'excédant pas les 72 heures à l'enregistrement à l'aéroport du départ. Ce certificat RT-PCR doit être présenté aux services de santé à l'arrivée.
- Se conformer au dépistage rapide aléatoire par un test antigénique à l'arrivée si vous êtes sélectionnés. En cas de positivité du test vous serez vers un centre d'isolement sanitaire, à vos frais.
- Remplir les informations obligatoires demandées sur le site : <https://app.e7mi.tn>, puis imprimer et signer les deux documents générés par l'application et les remettre aux services sanitaires à l'arrivée à l'aéroport.

Se soumettre au confinement obligatoire pour une période de 10 jours à compter de la date d'arrivée en Tunisie dans l'un des hôtels habilités à héberger les confinés, à vos frais, avec l'obligation de présenter à l'enregistrement à l'aéroport de départ le document de confirmation de la réservation et paiement (Voucher).

- Réaliser un deuxième test RT-PCR entre le 7ème et le 10ème jour du confinement obligatoire, à vos frais. Si le résultat de test s'avère négatif, la levée de confinement obligatoire sera permise, tout en s'engageant à respecter les mesures sanitaires préventives exigées.

Les mineurs (moins de 18 ans) non accompagnés ou les mineurs qui accompagnent les personnes vaccinées contre le COVID-19 sont exemptés du confinement obligatoire.